

que 12 pour cent seulement du budget de la défense ont été affectés à l'achat de nouveau matériel, alors que s'est-il passé?

• (4.00 p.m.)

Il incombe au ministre, d'après moi, d'expliquer clairement aux membres du comité et aux Canadiens à quoi va servir tout cet argent. C'est à ne plus s'y reconnaître: le ministère a pour règle pendant une année de mettre des militaires à la retraite et de leur verser des gratifications de retraite assez généreuses, puis les mois suivants, en raison d'une pénurie de personnel militaire formé, il doit transférer des membres d'une unité à une autre pour en porter l'effectif au grand complet. Il semble étrange également que le ministère doive maintenant verser des primes de réengagement afin d'inciter les militaires à demeurer dans les services. Cela semble un revirement complet de la politique suivie pendant très peu de mois. Il se peut que la politique du ministère sur ce point ait été bien vue du public, mais les résultats semblent prouver tout le contraire.

A mon avis, la publicité qui a accompagné ce changement a été très coûteuse, et je me demande si elle n'a pas contribué à tromper les Canadiens et le comité de la Chambre et à leur donner une impression absolument fautive de la situation. Il semble que nous soyons en face d'une supercherie magistrale, puisqu'il est peu probable que la force de défense du Canada se soit améliorée depuis dix-huit mois. Ce n'est certainement pas possible si nous n'avons pu affecter que 12 p. 100 du budget de la défense à l'acquisition d'armes, à moins que ce chiffre ne soit inexact. Si ce chiffre est inexact, j'aimerais que le ministre nous le dise.

Je n'ai pas l'intention de parler plus longtemps de la politique générale du ministère de la Défense nationale, mais je désire vivement faire quelques remarques sur les pratiques administratives qu'il suit dans l'acquisition de terres à ses propres fins. Je songe en particulier à la décision d'exproprier plusieurs milliers d'acres de terrain, y compris un village entier, pour augmenter la superficie du camp de Valcartier.

La décision, considérée isolément, semble viser un incident secondaire dans l'ensemble de l'activité du ministère, mais elle soulève

[M. Schreyer.]

effectivement plusieurs questions qu'il y a lieu d'examiner. Premièrement, à quelles exigences d'ordre militaire tient l'agrandissement de ce camp? L'armée possède déjà, me dit-on, de vastes terrains d'exercice proches du camp, sinon contigus. Même si l'on admet que l'armée avait besoin de terres plus vastes, le ministère n'aurait-il pu en acheter dans des régions moins peuplées où ces terres sont en friche? Le territoire du Canada n'est pas surpeuplé; il renferme des centaines de milliers d'acres qui auraient pu tout aussi bien faire l'affaire. Pourquoi alors exproprier des terres agricoles et un village tout entier?

La façon dont le ministère a tenté d'acquiescer cette propriété, près de Val-Cartier, me rend furieux. Tout ce que j'ai entendu dire et les articles que j'ai lus à ce sujet m'ont donné l'impression que les représentants du gouvernement avaient d'abord procédé à l'expropriation avant de négocier le prix à verser aux propriétaires. On n'aurait pas dû, à mon sens, se prévaloir du pouvoir d'expropriation prévu dans la loi, à moins que des négociations libres n'aient échoué. A mon avis, c'est abuser de ce pouvoir que de procéder d'abord à l'expropriation et d'entrer ensuite en contact avec les propriétaires en vue de déterminer le prix à verser.

Je dois admettre que, au cours des six dernières années environ, les gouvernements fédéral et provinciaux ont eu tendance à suivre une méthode plus pratique sur le plan administratif pour faire l'acquisition de propriétés de la Couronne. Aujourd'hui, les gouvernements sont plutôt portés à déposer d'abord des plans d'expropriation dans les divers bureaux s'occupant des titres des biens-fonds et d'entreprendre ensuite la négociation du prix à verser aux propriétaires en cause. C'est, à mon sens, un état de choses assez déplorable, car la commodité de l'administration l'emporte sur les droits des petits propriétaires fonciers.

Il se peut, en ce qui concerne l'achat de terrains près du camp de Valcartier, que le gouvernement ait en fait tenté d'obtenir ces terres au moyen de négociations libres, mais ce n'est certes pas mon impression et j'espère que le ministre responsable ou le ministre qui est au courant de cette question pourra nous fournir quelques précisions.

Il me semble aussi qu'aucun haut fonctionnaire du ministère ne s'est soucié de visiter la région afin de rencontrer les intéressés et qu'aucune tentative n'a été faite de discuter